CDI ET PROTOCOLE SANITAIRE

1.) LES GESTES BARRIERES

- Gel hydroalcoolique obligatoire lors de l'entrée au CDI

- Port du masque obligatoire : Aucune personne ne sera autorisée à entrer sans son masque ou à le retirer

2.) LIMITER LE BRASSAGE

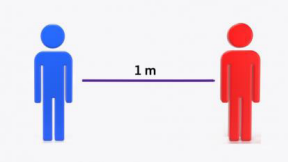

- Dans la mesure du possible, respecter la distanciation sociale (une chaise sur deux, ou un fauteuil sur 2)
- Respecter le sens de circulation (entrée par la porte du CDI, sortie par la sortie de secours)
- Limiter les déplacements dans le CDI

3.) FONCTIONNEMENT DU CDI

- Tout document manipulé doit être posé dans la boite prévue à cet effet sur le bureau du documentaliste. Il sera mis en quarantaine 5 jours
- Pas de prêt de matériel (casques…)
- Accès aux ordinateurs : 1 élève par poste, nettoyage par l'élève du clavier, de la souris à chaque fin d'utilisation. Produit nettoyant à votre disposition.
- Utiliser autant que possible son ordinateur personnel

Olivier Dinh et Hélène Galichet – Professeur.e.s documentalistes – Lycée Lapérouse - Albi